

Les jeunes et le travail précaire

Les jeunes risquent, beaucoup plus que leurs aînés, de se retrouver en situation d’emploi précaire. Les contrats à durée déterminée ont rapidement augmenté pour les plus jeunes et concernaient 43,3% des 15-24 ans en 2015 contre 14,1% pour l’ensemble des travailleurs. Cette proportion atteignait toutefois 75% en Slovénie, 73% en Pologne, 70% en Espagne, 67% au Portugal et 53% aux Pays-Bas. Parmi ces jeunes, ils étaient 78% en Espagne et 82% à Chypre à ne pas trouver d’emploi permanent. Dans certains pays, le recrutement sous contrat à durée déterminée est devenu commun pour les jeunes qui préfèrent un emploi permanent.

En 2015, les emplois à temps partiel concernaient 32% des travailleurs âgés de 15 à 24 ans dans l’UE mais ce chiffre grimpait à 80% aux Pays-Bas, 49% en Suède, 39% en Espagne et 29% en Italie. Le travail à temps partiel peut convenir aux jeunes qui sont toujours aux études mais ce n’est pas le cas de tous. En Italie, 84% des jeunes travaillant à temps partiel veulent un emploi à plein temps tandis qu’en Espagne 54% d’entre eux travaillent à temps partiel uniquement parce qu’ils ne trouvent pas d’emploi à plein temps.

De nombreuses autres formes de travail précaire se cachent derrière les statistiques officielles. Au Royaume-Uni, 8% des travailleurs dans la tranche d’âge des 15-24 ans sont sous contrat « zéro heure », ce qui signifie qu’ils n’ont aucune garantie d’emploi rémunéré. Cela veut également dire qu’ils se trouvent dans une position de négociation très faible. Dans d’autres pays, la pratique du faux emploi indépendant ou l’utilisation de contrats commerciaux au lieu de contrats de travail a augmenté. Cela décharge l’employeur de ses obligations légales (par ex. assurance, droits à congé, protection de l’emploi). En Pologne, on estime à 13% la proportion de travailleurs qui sont dans cette situation et il est très probable qu’un grand nombre d’entre eux soient des jeunes.

Contexte du travail précaire

Ce sont les jeunes qui, le plus souvent, occupent des emplois précaires. Une proportion plus élevée de jeunes sont sous contrat à durée déterminée : 32,1% des travailleurs dans la tranche d’âge des 15-24 ans comparés aux 19,6% dans la tranche d’âge des 15-64 ans (chiffres de 2015).

Cela est dû en partie au fait que certains jeunes combinent travail à temps partiel avec études et formation, une situation qui, aujourd'hui, en concerne un plus grand nombre encore. Le nombre de jeunes travaillant à temps partiel a considérablement augmenté dans pratiquement tous les pays de l'UE entre 2008 et 2015.

Largement plus de la moitié des jeunes travaillant à temps partiel en Grèce, en Espagne, en France, en Italie et à Chypre ont accepté un emploi à temps partiel parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi à plein temps.

Pourcentage des travailleurs à temps partiel par rapport à l'ensemble des travailleurs de 15 à 24 ans et pourcentage des travailleurs à temps partiel n'ayant pas trouvé d'emploi à plein temps, 2008 et 2015

	Total temps partiel 2008	Total temps partiel 2015	Total temps partiel/n'ont pas trouvé d'emploi à plein temps
Union européenne (28 pays)	26.2	32.1	28.0
Belgique	20.7	27.4	23.5
Bulgarie	3.3	5.7	
République tchèque	5.5	10.8	12.5
Danemark	57.4	67.0	8.2
Allemagne	20.8	23.6	10.1
Estonie	13.2	22.7	:
Irlande	26.2	44.5	30.4
Grèce	13.2	23.1	63.9
Espagne	22.9	37.9	54.3
France	22.7	24.8	55.8
Croatie	6.7	12.8	24.4
Italie	20.7	29.5	83.7
Chypre	12.1	26.0	69.4
Lettonie	10.1	12.2	:
Lituanie	10.2	11.4	:
Luxembourg	7.0	28.6	13.2
Hongrie	5.7	6.8	45.4
Malte	14.1	22.8	18.6
Pays-Bas	70.9	80.0	9.6
Autriche	18.2	22.7	15.5
Pologne	14.2	14.1	25.6
Portugal	10.8	22.6	49.3
Roumanie	14.7	19.2	74.1
Slovénie	31.5	41.3	7.4
Slovaquie	3.5	11.8	28.6
Finlande	36.8	41.7	24.9
Suède	45.7	49.0	41.8
Royaume-Uni	34.7	37.6	23.9

Eurostat, [lfsa_epaged](#)

Pourcentage des travailleurs à temps partiel par rapport au total des travailleurs de 15 à 64 ans, 2008 et 2015

	2008	2015
UE 28	17.5	19.6
Belgique	22.4	24.3
Bulgarie	2.0	2.2
République tchèque	4.3	5.3
Danemark	23.8	24.7
Allemagne	25.1	26.8
Estonie	6.4	9.5
Irlande	18.2	22.2
Grèce	5.4	9.4
Espagne	11.6	15.6
France	16.8	18.4
Croatie	6.5	6.0
Italie	14.1	18.3
Chypre	6.8	13.0
Lettonie	5.9	7.2
Lituanie	6.5	7.6
Luxembourg	17.9	18.4
Hongrie	4.3	5.7
Malte	11.1	14.5
Pays-Bas	46.8	50.0
Autriche	22.7	27.3
Pologne	7.7	6.8
Portugal	8.8	9.8
Roumanie	8.6	8.8
Slovénie	8.1	10.1
Slovaquie	2.5	5.8
Finlande	12.7	14.1
Suède	25.7	24.3
Royaume-Uni	24.1	25.1

Eurostat, *lfsa_epaed*

Largement plus de la moitié des jeunes sous contrat à durée déterminée dans 12 pays de l'UE n'ont pas trouvé d'emploi permanent. Ces pays sont : Belgique, Bulgarie, République tchèque, Grèce, Espagne, Chypre, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Finlande. Sur l'ensemble de l'UE, plus d'un tiers d'entre eux était à la recherche d'un emploi sûr.

Pourcentage des travailleurs sous contrat à durée déterminée et pourcentage de ceux qui ne trouvaient pas d'emploi permanent, 2015

	15-64	15-24	15-24, n'ont pas trouvé d'emploi permanent
UE 28	14.1	43.3	37.3
Belgique	9.0	36.6	69.4
Bulgarie	4.4	11.7	57.2
République tchèque	10.0	31.0	77.3
Danemark	8.7	22.7	34.8
Allemagne	13.2	53.6	4.4
Estonie	3.4	11.4	9.7
Irlande	8.7	32.7	38.9
Grèce	11.9	33.3	60.7
Espagne	25.2	70.4	78.5
France	16.0	58.0	40.2
Croatie	20.2	61.0	42.8
Italie	14.1	57.1	46.1
Chypre	18.4	29.1	82.7
Lettonie	3.8	10.9	34.3
Lituanie	2.1	6.5	:
Luxembourg	10.2	47.1	29.2
Hongrie	11.4	24.1	64.0
Malte	7.4	16.8	48.1
Pays-Bas	20.0	53.3	:
Autriche	9.1	35.8	3.2
Pologne	28.0	72.7	53.3
Portugal	22.0	67.5	67.9
Roumanie	1.4	5.4	80.0
Slovénie	17.8	75.5	29.1
Slovaquie	10.5	29.1	81.7
Finlande	15.1	41.8	52.5
Suède	16.6	55.7	47.3
Royaume-Uni	6.1	15.0	:

Eurostat, lfsa_etpga et lfsa_etaar

Autres formes de précarité

Les contrats zéro heure, qui ne garantissent pas un nombre minimum d'heures de travail, sont fréquents chez les jeunes au Royaume-Uni. Le nombre de ceux travaillant sous ce type de contrat était estimé à 905.000 en 2016 (comparé au total peut-être moins exact de 168.000 en 2010), ce qui représentait 2,8% des jeunes travailleurs dont la tranche d'âge des 15-24 ans était de 8,3%. Le nombre réel d'heures de travail varie considérablement, certains travailleurs allant jusqu'à prester l'équivalent d'un emploi à plein temps.

Bien que peu de données précises existent à ce sujet, les jeunes sont contraints d'accepter différents régimes de travail précaire dans différents pays. En Pologne par exemple, les contrats commerciaux sont très répandus et concernent probablement près de 13% des travailleurs qui apparaissent dans les statistiques officielles dans la catégorie travail temporaire voire travail à temps partiel. Ces contrats commerciaux signifient que les travailleurs ne sont pas couverts par le droit du travail et n'ont donc aucun droit en matière de congé, de protection de l'emploi ou de prestations acquises en payant les cotisations d'assurance sociale. Malgré que leur nombre exact soit inconnu, cela affecte beaucoup de jeunes travailleurs.